

Communiqué phytosanitaire

n° 02 du 31.01.2024

SOMMAIRE

Généralités

- Index phytosanitaires 2024
- Liste des intrants et réglementations BIO

Arboriculture

- Directives PER en culture fruitière Suisse
- Psylle du poirier
- Acarien rouge

Viticulture

- Agenda des formations continues

GÉNÉRALITÉS

INDEX PHYTOSANITAIRES

L'édition 2024 des index phytosanitaires publiée chaque année par Agroscope est disponible.

Arboriculture : [Index phytosanitaire pour l'arboriculture 2024](#)

Viticulture : [Index phytosanitaire pour la viticulture 2024](#)

LISTE DES INTRANTS POUR L'AGRICULTURE BIO/RÉGLEMENTATIONS BIO

La liste des intrants pour l'agriculture biologique 2024 et les nouvelles réglementations BIO ont été publiées :

[Liste des intrants 2024 pour l'agriculture biologique en Suisse](#)

[Liste des intrants pour la vinification 2024](#)

[Agriculture biologique: Les nouvelles règles pour 2024](#)

ARBORICULTURE

DIRECTIVES PER EN CULTURE FRUITIÈRE EN SUISSE

Pour satisfaire aux exigences des prestations écologiques requises (PER), la production fruitière doit suivre les directives « [Prestations écologiques requises \(PER\) en culture fruitière en Suisse](#) », ainsi que les documents de référence d'Agroscope (index phytosanitaire) et du FiBL (liste des intrants). Ces directives remplacent celles du Groupe de Travail pour la Production fruitière Intégrée (GTPI). Les anciennes listes des matières actives pour les PER dans l'arboriculture et les cultures de petits fruits (GTPI) n'existent plus.

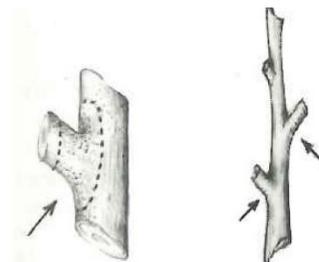
PSYLLE DU POIRIER

Les femelles se mettent à pondre, lorsque les températures dépassent 10°C. Un frappage sur 100 branches permet une bonne estimation des populations d'adultes hivernants. Selon le modèle SOPRA, les pontes ont débuté. Lors des contrôles effectués en début de semaine, nous avons observé des adultes mais pas de ponte. Si les températures continuent à être supérieures à 10°C, l'application d'une barrière physique (kaolin ou carbonate de calcium) pour perturber la ponte devra être appliqué.



ACARIEN ROUGE

Les contrôles d'hiver permettent d'évaluer les risques. Les œufs d'hiver sont déposés près des bourgeons au niveau des rides, principalement sur du bois de deux ans. Les contrôles s'effectuent sur 5 x 10 portions (20 cm) de bois de deux ans, 2 obstacles (base des bourgeons, des brindilles, des rameaux) successifs par portion. Si le nombre d'œufs par obstacle est supérieur à 30, un traitement avant fleur est conseillé, s'il se situe entre 20 et 30, intervenir après fleur.



VITICULTURE

AGENDA DES FORMATIONS CONTINUES

Promotion de la biodiversité et optimisation des contributions de l'exploitation viticole

Cette après-midi de formation vise à prendre connaissance des pratiques culturales ainsi que les structures qui permettent de favoriser la biodiversité. L'accent sera également mis sur la problématique de la gestion des néophytes et des plantes envahissantes tout comme l'émergence de résistances aux herbicides. En complément aux aspects techniques, les différents programmes et contributions existantes seront présentées en vue d'être optimisées.

Date et horaire : 6 février 2024, 14h00-17h00

Lieu : Ecole d'Agriculture de Châteauneuf, salle 41

Inscription en ligne : [SCA - \[Madison/20230623\] \(vs.ch\)](#)

Tailler sa vigne

Cette matinée de formation vise à accompagner les vigneron dans leur pratique de taille. Seront abordés les gestes qui garantissent la pérennité du cep ainsi que les notions plus théoriques qui accompagnent la taille depuis la plantation. Une partie pratique permettra de mettre en œuvre les éléments abordés sur différents systèmes de taille.

Date et horaire : 12 février 2024, 8h00-11h30

Lieu : Ecole d'Agriculture et domaine viticole de Châteauneuf

Inscription en ligne : [SCA - \[Madison/20230623\] \(vs.ch\)](#)

Matériel : Prendre son sécateur personnel et prévoir des vêtements et chaussures adaptées pour l'extérieur.

Service cantonal de l'agriculture

